



Bornage non annoncé

Par **LM78**, le **03/12/2019** à **14:41**

Bonjour,

j'ai signé il y a 1 an une promesse de vente (oct 2018), le vendeur et son notaire m'ont certifié qu'aucun projet immobilier n'était prévu ou à l'ordre du jour sur le terrain voisin (laissé à l'abandon).

je n'ai visité qu'une seule fois la maison. Je n'ai été informée de rien.

lors de la signature finale en février on me re certifie qu'aucun projet est en cours. Cette fois le notaire des vendeurs et le notaire que j'ai engagé.

un mois après je découvre qu'il y a eut un permis de construire déposé en janvier sur le terrain voisin!! Et Je de ouvre qu'un bornage a été fait en sept 2018 juste avant la promesse.

j'ai investi tout ce que j'avais dans ma maison. Le projet immobilier (3 maisons mitoyennes à bas coût dont 6 fenêtres avec vues directes sur ma maison et mon terrain...).

je suis totalement désemparée. J'ai fais l'erreur de faire confiance. Le notaire des voisins traitant la plupart des transactions et très réputé était forcément au courant... et on n'a menti. je n'ai pas été vérifier en mairie car j'ai fais confiance aux notaires... et au vendeur... et surtout car je n'ai pas été informée de ce bornage du coup je n'ai pas douté.

En connaissance de cause je n'aurais pas acheté.

Le chantier voisin est un cauchemar (visuellement pour moi... pour les nuisances sonores et aussi pour les vues chez moi!! Dont 1 fenêtre qui donne directement sur ma salle de bain!!)

Les travaux ont commencé en juillet... 4 mois après mon emménagement . En mairie on m'a informé que les 2 ventes (le promoteur pour ce terrain et moi même) étaient parallèles depuis octobre... et on me conseille de me retourner contre le vendeur et le promoteur pour obtenir une compensation financière (ma maison à du perdre 15% de sa valeur...).

quels sont vos conseils? Avis svp?

merci par avance